



L'ESS, la force motrice de l'avènement d'une République Sociale et Solidaire

L'IDÉAL RÉPUBLICAIN ET L'ESS : DES VALEURS PARTAGÉES

Première valeur du triptyque républicain, l'Égalité s'incarne dans l'Économie Sociale et Solidaire à travers le principe fondateur du modèle coopératif : **« Une personne, une voix »**. La démocratie descend dans l'entreprise. La citoyenneté n'est pas uniquement politique ou sociale, elle est aussi économique.

L'ESS représente aussi la valeur de liberté, centrale dans l'idéal républicain. Le cadre associatif propose la notion de liberté d'adhésion et de retrait, reconnue en 1901 par la loi Waldeck-Rousseau. Les associations ont également participé à la définition des contours de la Laïcité en France, garante du vivre-ensemble et de la liberté de conscience.

La valeur de Fraternité est particulièrement mise en avant dans l'ESS, seule véritable économie du commun. Dernier terme du triptyque républicain,

la fraternité a pour ambition une société harmonieuse, capable de dépasser toutes les divisions. Ciment de l'idéal républicain, elle rend possible les protections sociales essentielles telles que l'assurance maladie, le chômage ou la retraite. Les mutualistes l'ont mis en avant jusque dans leurs chants fédérateurs. L'hymne à la Mutualité, écrit en 1903 par Lodois Lataste, comporte les paroles suivantes :

♪ **“ Debout ! Toujours debout !
Fervents mutualistes ;
Marchons, guidés
par la Fraternité ! ”** ♪



L'introduction de Jérôme Saddier Président d'ESS France :

L'économie sociale et solidaire peut prétendre incarner le monde d'après et l'économie de demain. Je fais partie de ceux qui militent pour que l'ESS ait quelque chose à dire au monde, au-delà de la pertinence de ses réalisations et de la communication sur ses principes. Ce projet de République de l'ESS est donc une opportunité pour créer une dynamique commune forte et durable. La plupart de ceux qui œuvrent dans l'ESS veulent transformer la société. Il est temps d'assumer cette volonté, et de la porter dans un débat public.

Cette fiche est l'occasion de rappeler les éléments de l'idéal républicain qui s'incarnent dans l'ESS au quotidien. La République et l'ESS symbolisent chacune la chose commune, et portent en elle la promesse d'une société sociale et solidaire.



LE RÔLE PIONNIER DE L'ESS DANS LES GRANDES CONQUÊTES RÉPUBLICAINES

Les réalisations de l'ESS, en répondant à une demande sociale, ont inspiré de grandes réalisations républicaines, qui font encore partie de notre vie quotidienne, et constituent les premières étapes d'une République véritablement sociale et solidaire.

À sa naissance, l'ESS permettait de s'assurer contre la maladie, accéder au crédit, acheter des produits de consommation de qualité et à des prix abordables. L'ESS prends à cette époque plusieurs visages, comme les sociétés de secours mutuel (ancêtres des mutuelles), ou encore les associations ouvrières.

Les mouvements de l'ESS se structurent dès la fin du 19^{ème} siècle, leurs principes de fonctionnement sont encadrés juridiquement.

Dans le domaine associatif, le tissu associatif inspire tant la loi Waldeck-Rousseau de 1901 sur la liberté associative, que la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Ces lois essentielles, viennent consolider les fondations démocratiques de la République. Les secteurs du sport, de la culture et des loisirs, accompagnent la politique du Front populaire en faveur de la semaine de 40 heures, des congés payés et des billets de train à prix réduits.

L'activité des sociétés de secours mutuel est l'une des sources des lois sur les assurances sociales de 1928-1930 qui organisent l'affiliation obligatoire des salariés et un système de financement par cotisations, afin de couvrir le risque de maladie, l'allocation-maternité, le risque d'invalidité et la retraite. En 1945, la création de la Sécurité sociale étend la protection sociale à toute la population, et regroupe les quatre grands risques : maladie, famille, accidents du travail et retraite.

L'économie sociale évolue entre 1970 et 1985, sous l'influence de l'utopie autogestionnaire mais aussi des « nouveaux mouvements sociaux » (écologie, féminisme, régionalisme...) qui se forment dans les années 1970, dans la continuité de Mai 68. Cette période voit ainsi apparaître non seulement la reconnaissance de l'économie sociale par l'État mais aussi de nouvelles entreprises sociales à l'origine du développement de services de proximité et d'activités d'insertion.



L'ESS, L'INGRÉDIENT CLEF DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA PROMESSE RÉPUBLICAINE

Alors que la République est bien souvent assimilée à l'ordre, son triptyque porte en lui une promesse : l'idéal d'une société sociale et solidaire. Cette promesse républicaine reste inachevée. Pour lui donner corps, il faut passer de droits abstraits tels qu'ils sont énoncés dans les principes républicains, à une des droits réels. L'ESS en parcourt déjà le chemin.

L'ESS, c'est une économie au service de la conquête de droits. De droit sociaux, d'abord, ce qui se traduit dans les aspirations républicaines comme dans la réponse aux besoins du quotidien.

Les associations sont par exemple des actrices indispensables de la solidarité nationale, renforçant la cohésion sociale.

L'ESS est aussi porteuse de droits démocratiques, à travers le principe de gouvernance partagée au cœur de son fonctionnement.

La crise écologique, qui ramène la question de l'intérêt général sur le devant de la scène, est également sociale, puisqu'elle crée, révèle et amplifie les inégalités sociales. La République devra donc être éco-solidaire.

À l'avant-garde des questions d'économie circulaire et de transition écologique, l'ESS invente un modèle de développement soutenable et orienté vers le bien-être humain plutôt que la croissance économique infinie.

La République est appelée à suivre le chemin tracé par l'ESS pour accomplir sa promesse.

À l'ESS incombe la responsabilité de continuer à définir ce chemin, avec exemplarité, autour de principes rassembleurs et exigeants.



ess-france.org
contact@ess-france.org